

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

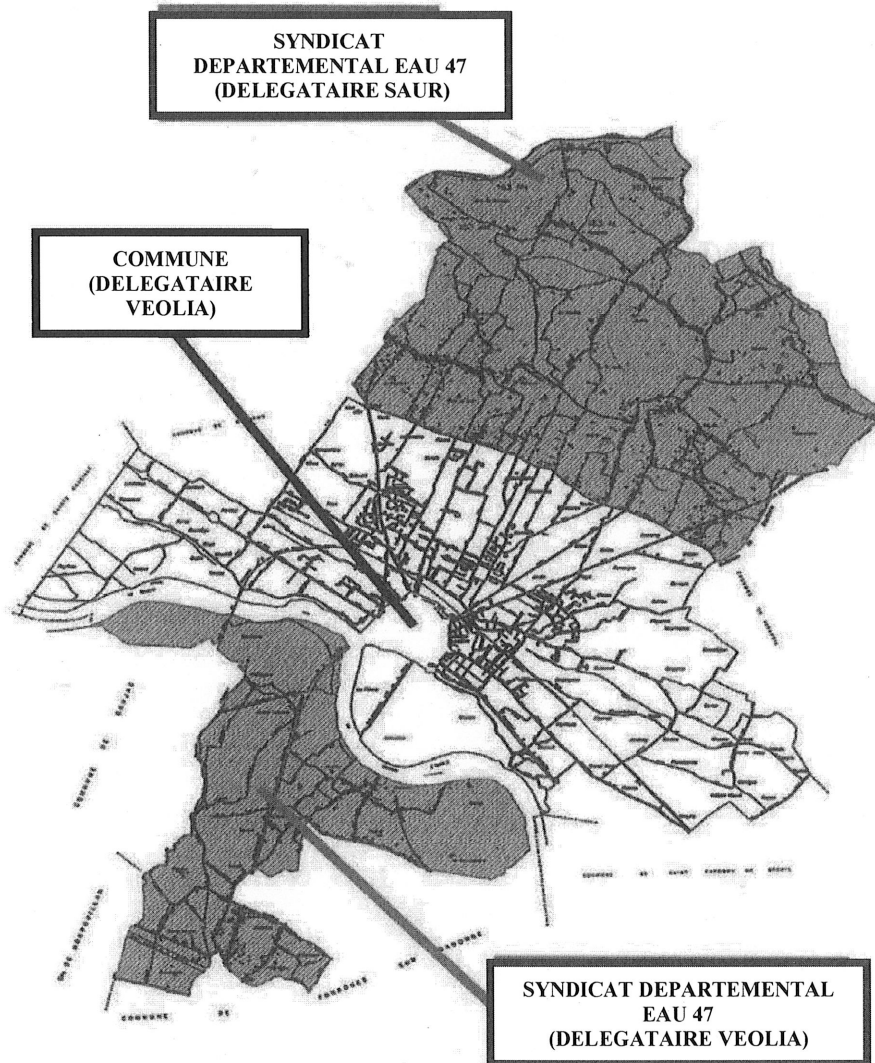
Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

I.45

Alignement du prix de l'eau des zones Nord et Sud de Marmande sur le prix de l'eau de Marmande centre

La ville de Marmande est responsable de la gestion de l'eau potable pour la partie centrale de la commune. Pour cette zone elle a confié à Véolia Eau, la gestion de son service d'eau potable.

Pour les zones Nord et Sud, c'est le syndicat départemental Eau 47 qui est responsable de la gestion de l'eau potable. Pour la zone Nord, Eau 47 a confié à Saur la gestion de son service d'eau potable. Et pour la zone Sud, Eau 47 a confié à Véolia Eau la gestion de son service d'eau potable



151 abonnés sont présents dans la zone Sud. 915 dans la zone Nord. Et la zone centrale représente à elle seule 8 116 abonnés.

Ce découpage a pour conséquence, d'avoir sur Marmande 3 prix de l'eau différents.

Nous souhaitons qu'Eau 47 engage les négociations nécessaires afin que les marmandais des zones Nord et Sud aient le même prix de l'eau que les marmandais de la zone centrale

Si ce même tarif n'est pas obtenu par Eau 47 d'ici le 1^{er} janvier 2020, nous engagerons la procédure de retrait de la ville de Marmande du syndicat interdépartemental d'Eau 47.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

Décide

de demander à Eau 47 d'engager les négociations afin d'obtenir un prix de l'eau potable identique, pour les zones Nord et Sud, à celui de la partie centrale.

Autorise

M. le Maire à lancer la procédure de retrait de la ville de Marmande du syndicat interdépartemental Eau 47 si au 01/01/20 Eau 47 n'a pas obtenu un prix de l'eau potable identique, pour les zones Nord et Sud, à celui de la partie centrale.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2018



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2018.



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET